

Renvoi au comité de sûreté générale des procès-verbaux d'exécution des jugements rendus par la commission militaire de Vedette-Républicaine contre trois citoyens condamnés pour crime d'émigration, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale des procès-verbaux d'exécution des jugements rendus par la commission militaire de Vedette-Républicaine contre trois citoyens condamnés pour crime d'émigration, lors de la séance du 9 messidor an II (27 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 220;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25366_t1_0220_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Puisseux, 10 flor. II].

« Citoyens Républicains

Propager la République est sans contredit un devoir imposé à toutes les sociétés populaires; taire les actions généreuses, qui ont pour base les vertus républicaines serait pour les sociétés populaires un crime, puisque ce silence tendrait à l'anéantissement de ces vertus.

L'humanité et la bienfaisance sont les vertus chéries de la République un trait qui les caractérise sera (nous sommes persuadés) celui que nous allons vous raconter.

Parmi les 2 individus destinés à la Conduite des chevaux de la dernière Requisition à Lille; il en étoit un pauvre et denué de linges: il s'en plaignit; l'assemblée se tut il fallait partir sur le champ. Delestré, maire de Puisseux poussé par un zèle vraiment républicain passe aussitôt dans une chambre voisine ote sa chemise. se recouvre de ses habits et rentre avec cette chemise dans la main; qu'il remet au conducteur, pour partir de suite: ce trait quoique simple à paru à la société populaire de Puisseux digne de vous être transmis

elle ne vous le transmet pas pour exalter la valeur de son sacrifice; parce qu'il est assez riche pour en faire de plus grand. mais elle le (*sic*) rapporte le fait comme étant celui que des vertus républicaines ont enfanté».

D. CARPENTIER (*présid.*), DELESTRÉ.

27

L'agent national du district de Melun, département de Seine-et-Marne, donne connoissance que les citoyens de cette commune et de celle de Fontainebleau ayant su que 200 défenseurs blessés devoient arriver dans les hôpitaux militaires, hommes, femmes, enfans, volèrent sur les routes et leurs donnèrent fraternellement tous les secours possibles.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Melun, s.d. Au *présid.* de la Conv.] (2).

« Citoyen Président,

Ce n'est pas en vain que la Convention nationale Consacre ses veilles à bazer notre Gouvernement sur les véritables principes; De toutes parts ils se propagent avec une rapidité digne d'un peuple fier et généreux qui a su briser ses chaînes.

Sous le règne des Tyrans, ceux qu'un fer meurtrier avait atteint dans les combats n'exaltaient qu'une pitié stérile; mais dans une République ils sont les enfans chéris de la famille entière et chacun des frères s'empresse de soulager leurs douleurs et de cicatrizer leurs blessures.

Les citoyens de Melun et ceux de Fontainebleau viennent de prouver qu'ils savourent les jouissances de cette heureuse fraternité qui doit à jamais unir tous les français. Le

bruit public leur avait appris que 200 de nos braves défenseurs blessés par les satellites des Despotes devaient arriver dans les hôpitaux militaires de leur commune. Au jour indiqué, hommes, femmes, enfans, quittent leurs travaux et volent au loin à leur rencontre sur les routes et sur le rivage. Les uns portent des matelats, des brancards, les autres des rafraichissements, tous se disputent l'avantage de recevoir leurs premiers embrassements et de leur faciliter les moyens de se rendre plus aisément aux hospices consacrés à l'humanité. J'ai été témoin de cette scène touchante, citoyen Président, j'ai cru devoir en faire le court récit, elle prouvera à la Convention nationale que les administrés du district de Melun sont dignes du titre honorable et glorieux de Républicains. S. et F.».

COURTIN.

28

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, au local des ci-devant capucines, la somme de 25 millions en assignats, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels joints aux 2.149.000.000 déjà brûlés, forment un total de 2.174.000.000.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

29

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet, conformément aux dispositions de la loi, copie des procès-verbaux d'exécution des jugemens rendus par la commission militaire de Vedette-Républicaine, contre les nommés Perdigratte, Delliez et Heuser, condamnés à la peine de mort pour crime d'émigration, et avoir été pris les armes à la main contre la patrie.

Renvoyé au comité de sûreté générale (2).

30

MERLINO, au nom du comité des secours publics: Citoyens, les annales de l'univers nous fournissent à peine, dans la suite des siècles, quelques exemples épars d'intrépidité et d'héroïsme, que nous trouvons à chaque instant parmi les Français républicains; ceux de modestie et de désintéressement sont plus rares encore; je viens, au nom de votre comité des secours publics, vous en retracer quelques-uns de ce genre, qui auraient honoré les beaux jours de Sparte et de Rome.

9 gendarmes nationaux du département de la Loire-Inférieure, détachés à l'armée de l'Ouest, sous les ordres de Tiremois, leur lieutenant, se trouvant assaillis par les brigands:

(1) P.V., XL, 223. Bⁱⁿ, 11 mess. (suppl^t); *Audit. nat.*, n° 646; *J. Sablier*, n° 1403; *J. Fr.*, n° 641.

(2) C 308, pl. 1197, p. 3.

(1) P.V., XL, 223. Bⁱⁿ, 9 mess.; *J. Perlet*, n° 644; *J. Fr.*, n° 642.

(2) P.V., XL, 223. Bⁱⁿ, 11 mess.; *C. Eg.*, n° 682.